

TITRE VI

EMPLACEMENTS RESERVES

Document de travail 01 2025

CHATILLON-SUR-INDRE

N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	SURFACES m ²	RESERVATION AU PROFIT DE
1	Elargissement du chemin rural reliant la rue des Sables de Beauregard (voie communale n°8)	581 m ²	Commune
2	Création d'un accès à la zone de la Pierre Plate afin de desservir la zone, par une liaison D943 - rue de Solférino	2 013 m ²	Commune
3	Prolongement de la rue Jean Giraudoux afin de créer une connexion entre le lotissement existant et la zone des Barbarines	89 m ²	Commune
4	Aménagement de l'intersection du chemin rural des Couturières et de la route de Mézières-en-Brenne + Création d'un accès à la zone des Barbarines	2 182 m ²	Commune
5	Elargissement du chemin de l'Aiguillon (voie communale n°7)	633 m ²	Commune
6	Chemin d'une largeur de 1,50 mètre le long du lotissement des Barbarines	473 m ²	Commune
7	Elargissement de la rue des Terres de la Belletière (voie communale n°34) à 4,50 mètres de l'axe	93 m ²	Commune
8	Liaison de desserte de la partie arrière de l'hôpital de Châtillon-sur-Indre	678 m ²	Commune
9	Continuité du chemin de vallée le long du canal en direction de la zone des Barbarines	1 360 m ²	Commune
10	Création d'un passage de 3 mètres en prolongement de l'impasse Edouard Branly, pour accès à une canalisation	427 m ²	Commune
11	Continuité de cheminement le long de l'Indre entre l'aire de loisirs et le Moulin de la Grange	7 653 m ²	Commune
12	Continuité de cheminement le long de l'Indre entre le Moulin de la Grange et le gué de Toizelay	6 798 m ²	Commune
13	Continuité de cheminement de la voie communale du Moulin de la Grange vers les Chérelles	2 578 m ²	Commune
14	Acquisition du canal latéral à l'Indre au niveau de la Forge jusqu'à la limite communale avec Clion-sur-Indre	34 057 m ²	Commune

CLION-SUR-INDRE

N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	SURFACES m ²	RESERVATION AU PROFIT DE
1	Acquisition du chemin d'accès au château de l'Isle Savary	1 795 m ²	Commune
2	Continuité d'un chemin le long de l'Ozance, à créer entre des jardins et une passerelle	485 m ²	Commune
3	Continuité d'un chemin à travers un secteur de jardins, au bout de l'impasse du Pied de Bourges	200 m ²	Commune
4	Création d'un chemin le long de l'Ozance entre les ponts sur la route départementale 943 et la route départementale 18	2 211 m ²	Commune
5	Création d'une noue d'infiltration pluviale près de la rue Limousine	330 m ²	Commune
6	Continuité du chemin Paray le long de l'Indre	964 m ²	Commune

FLERE-LA-RIVIERE

N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	SURFACES m ²	RESERVATION AU PROFIT DE
1	Opération de renouvellement urbain : création d'un espace public et d'une liaison avec le parking de la salle des fêtes	1 305 m ²	Commune
2	Opération de renouvellement urbain : création d'un espace public	147 m ²	Commune
3	Opération de renouvellement urbain : liaison piétonne vers la rue Nationale	72 m ²	Commune
4	Opération de renouvellement urbain : liaison piétonne vers la route de Saint-Flovier	108 m ²	Commune

PALLUAU-SUR-INDRE

N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	SURFACES m ²	RESERVATION AU PROFIT DE
1	Elargissement de voirie rue des Petits Champs	155 m ²	Commune
2	Aménagement du carrefour à l'angle de la rue de la Gare et de la route départementale 63, aux Varennes	78 m ²	Conseil départemental
3	Aménagement du carrefour à l'angle de la route départementale 15 et de la route départementale 63, à Onzay	255 m ²	Conseil départemental

SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT

N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	SURFACES m ²	RESERVATION AU PROFIT DE
1	Création d'un parking près de l'église	660 m ²	Commune
2	Extension de l'atelier communal	455 m ²	Commune

Document de travail 01 2025

TITRE VII

ELEMENTS A PRESERVER AU TITRE DU PATRIMOINE PAYSAGER BATI

Document de travail 01 2025

ARPHEUILLES

N° PLAN	PATRIMOINE	SITUATION (CADASTRE)	STATUT FONCIER	INTERET	PRESERVATION
1	Calvaire	La Planche. D15	Public	Culture et patrimoine : croix et socle élevé, en pierre	Démolition interdite
2	Ancien lavoir	Bourg. D15 (AD149)	Public	Culture, patrimoine et paysage : lavoir en pierre apparente et couverture en ardoise	
3	Calvaire	Beaugerais. D24	Public	Culture et patrimoine : croix en pierre sur socle avec grille	
4	Calvaire	La Croix Rondeau. Vc4	Public	Culture et patrimoine : croix en pierre et socle maçonné	
5	Calvaire	La Borderie. D24 (AK076)	Privé	Culture et patrimoine : croix en bois sur socle maçonné	
6	Fontaine Sainte-Radegonde et statue	Le Metz-l'Abbé. Cr16 (AH023)	Privé	Culture, patrimoine et paysage : à compléter	Démolition et comblement interdits

Document de travail 01 2025

CHATILLON-SUR-INDRE

N° PLAN	PATRIMOINE	SITUATION (CADASTRE)	STATUT FONCIER	INTERET	PRESERVATION
1	Ancien rempart	Ville. Boulevard du Général Leclerc (section AN n°208, 209, 210, 225, 224, 244, 243, 213, 214, 215, 277, 293, 292, 203, 201, 200, 199 ; section AM n°218, 217, 216, 211, 389, 209)	Privé	Culture, patrimoine et paysage : murs de rempart et autres ouvrages historiques liés	Démolition interdite. Travaux sur aspect extérieur soumis à autorisation
2	Magasin moderne	Ville. Rue Grande (AM217)	Privé	Culture, patrimoine et paysage : ensemble de la façade le long de la rue Grande, en pierre de taille	
3	Hôtel Pellerin	Ville. Rue du Nord (AM229)	Privé	Culture, patrimoine et paysage : façades en pierre et toiture	
4	Monument du souvenir (Ernest Nivet)	Ville. Cimetière route de Tours (AE030)	Public	Culture et patrimoine : statue en pierre	
5	Moulin de la Grange	Le Moulin de la Grange. Vallée de l'Indre (AP042 et 044)	Privé	Culture, patrimoine et paysage : moulin en pierre enduite et couverture en petite tuile plate et ardoise	
6	Menhir	La Gambade. Cr210 (YT019)	Privé	Culture, patrimoine et paysage : pierre levée verticale, petite taille	Destruction interdite

Document de travail 01/2025

CLION-SUR-INDRE

N° PLAN	PATRIMOINE	SITUATION (CADASTRE)	STATUT FONCIER	INTERET	PRESERVATION
1	Ancien lavoir	Maison Carreau. Cr (ZA056)	Privé	Culture, patrimoine et paysage : lavoir en pierre enduite et couverture en ardoise	Démolition interdite. Travaux sur aspect extérieur soumis à autorisation
2	Moulin	La Chaise. D943 (ZD030)	Privé	Culture, patrimoine et paysage : moulin en pierre enduite et couverture en petite tuile plate	
3	Ancien prieuré	La Haute Chaise. Cr (AB038)	Privé	Culture, patrimoine et paysage : ancien prieuré en partie en pierre de taille et couverture en petite tuile plate	
4	Moulin	Moulin du Breuil. Cr (ZK149)	Privé	Culture, patrimoine et paysage : moulin en pierre enduite à pierre-vue et couverture en petite tuile plate et ardoise	
5	Ancien lavoir	La Fontaine. Cr (ZK215)	Privé	Culture, patrimoine et paysage : lavoir en pierre enduite et couverture en ardoise	
6	Calvaire	Bourg. Avenue du Château	Public	Culture et patrimoine : croix en bois sur socle en pierre	Démolition interdite
7	Monument aux morts	Bourg. Rue Nationale	Public	Culture et patrimoine : stèle maçonnée	
8	Croix	Pont de Martillet. Rue Jules Parise	Public	Culture et patrimoine : croix en bois sur socle en pierre	

Document de travail 07/2025

FLERE-LA-RIVIERE

N° PLAN	PATRIMOINE	SITUATION (CADASTRE)	STATUT FONCIER	INTERET	PRESERVATION
1	Ancien lavoir	Bourg. D943 (AD232)	Public	Culture, patrimoine et paysage : lavoir en pierre enduite à pierre-vue et couverture en ardoise	Démolition interdite. Travaux sur aspect extérieur soumis à autorisation
2	Cabane de vigne	Les Gennetais. Vc1 (ZN068)	Privé	Culture, patrimoine et paysage : cabane en pierre de taille et couverture en petite tuile plate	

Document de travail 01 2025

PALLUAU-SUR-INDRE

N° PLAN	PATRIMOINE	SITUATION (CADASTRE)	STATUT FONCIER	INTERET	PRESERVATION
1	Cabane de vigne	Les Fuguèses. D28F (BE163)	Privé	Culture, patrimoine et paysage : cabane en tuile et couverture en ardoise	Démolition interdite. Travaux sur aspect extérieur soumis à autorisation
2	Croix	Bourg. Route de Villegouin (AK297)	Public	Culture et patrimoine : croix en bois sur socle en moellon de pierre élevé	Démolition interdite
3	Croix	Bourg. Rue de la Croix Berton (BD440)	Public	Culture et patrimoine : croix en bois sur socle en pierre	
4	Calvaire	Paray. D28F (BM037)	Privé	Culture et patrimoine : croix et socle pyramidale élevé, en pierre	
5	Croix	Onzay. D15 (AR379)	Privé	Culture et patrimoine : croix en bois, sur socle en pierre avec grille	
6	Croix	Onzay. D15	Public	Culture et patrimoine : croix en pierre sur talus	
7	Croix	Le Moulin. D15	Public	Culture et patrimoine : croix en bois sur socle en moellon de pierre élevé	
8	Croix	Bourg. Rue de la Métairie (AK115)	Privé	Culture et patrimoine : croix et socle pyramidale, en pierre	
9	Croix	Les Terres Rouges. D28F	Public	Culture et patrimoine : croix en bois sur talus	
10	Calvaire	La Mailleraie. D28F (BM059)	Privé	Culture et patrimoine : croix et socle élevé, en pierre	
11	Croix	Bourg. Rue des Caves	Public	Culture et patrimoine : croix en bois sur socle en pierre	
12	Puits	Coursevie. Vc10 (BL037)	Privé	Culture et patrimoine : puit carré en pierre, toit en tôle, treuil sur potence	
13	Puits	La Chaumette. Vc6 (BM004)	Privé	Culture et patrimoine : puit carré en pierre, toit en tôle, treuil sur potence	
14	Puits	Mont. Cr (AX349)	Privé	Culture et patrimoine : puit carré en pierre, toit en tôle, treuil sur potence	
15	Puits	Villegours. Vc12 (AM252)	Privé	Culture et patrimoine : puit carré en pierre, toit en tôle, treuil sur potence	
16	Puits	La Cocandière.	Public	Culture et patrimoine : puit carré en pierre, toit en tôle, treuil sur potence	

SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT

N° PLAN	PATRIMOINE	SITUATION	STATUT FONCIER	INTERET	PRESERVATION
1	Ancien lavoir	Razeray. D28d (ZL079)	Privé	Culture, patrimoine et paysage : lavoir en pierre enduite et couverture en ardoise	Démolition interdite.
2	Moulin	Razeray. D28d (ZL079)	Privé	Culture, patrimoine et paysage : moulin en pierre et couverture en ardoise, canal et roue à aube	Travaux sur aspect extérieur soumis à autorisation

Document de travail 01 2025

SAINT-MEDARD

N° PLAN	PATRIMOINE	SITUATION	STATUT FONCIER	INTERET	PRESERVATION
1	Croix	La Loudasserie. D13	Public	Culture et patrimoine : croix en bois sur talus	
2	Monument aux morts	Bourg. D13 (ZE001)	Public	Culture et patrimoine : stèle maçonnée	Démolition interdite
3	Calvaire	Les Fourneaux Cr33 (AK012)	Privé	Culture et patrimoine : à compléter	

Document de travail 01 2025

LE TRANGER

N° PLAN	PATRIMOINE	SITUATION	STATUT FONCIER	INTERET	PRESERVATION
1	Ancien lavoir	Bourg. D28 (AR082)	Public	Culture, patrimoine et paysage : lavoir en pierre enduite et couverture en ardoise (lavoir à barque)	Démolition interdite. Travaux sur aspect extérieur soumis à autorisation
2	Ancien lavoir	L'Isle Savary. D18 (ZI016)	Public	Culture, patrimoine et paysage : lavoir en pierre enduite et couverture en petite tuile plate	
3	Ancien lavoir	Semblançay. D28 (ZM001)	Public	Culture, patrimoine et paysage : lavoir en pierre enduite et couverture en ardoise	
4	Ancien lavoir	Le Petit Villiers. Cr7 (ZC022)	Privé	Culture, patrimoine et paysage : lavoir en pierre enduite et couverture en ardoise	
5	Moulin	Le Moulin de Launet. (AR150, 151, 152)	Privé	Culture et patrimoine et paysage : moulin en pierre et couverture en petite tuile plate, canal et roue à aube	
6	Bâtiment de ferme	Le Puits. D18 (ZC043)	Privé	Culture, patrimoine et paysage : partie d'une ancienne ferme fortifiée du 15 ^{ème} siècle, en pierre et petit tuile plate	
7	Piéta	Bourg. Route de Préaux	Public	Culture et patrimoine : piéta en pierre dans une niche en pierre de taille, encadrée dans un mur	Démolition interdite
8	Calvaire	Saint-Hubert. D28F (AH031)	Privé	Culture et patrimoine : croix et socle, en pierre	
9	Croix	La Minière. D18 (ZB036)	Privé	Culture et patrimoine : croix en acier sur socle en pierre	
10	Croix	Cléreuil. D18 (ZB018)	Privé	Culture et patrimoine : croix et socle, en pierre	
11	Croix	Les Dreullats. D18 (ZL013)	Privé	Culture et patrimoine : croix et socle, en pierre	
12	Croix	Croix de Bellevue. Cr24	Public	Culture et patrimoine : croix en acier sur socle en pierre	
13	Croix	Le Grand Villiers. Cr5	Public	Culture et patrimoine : croix en acier sur socle en pierre	
14	Croix	Launay. D28	Public	Culture et patrimoine : croix et socle, en pierre	

Document de travail 01 2025

LEXIQUE NATIONAL D'URBANISME

Document de travail 01/2025

Les définitions du lexique national d'urbanisme s'appliquent, sauf indications différentes du présent règlement de Plan Local d'Urbanisme.



Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 :
La modernisation du contenu
des plans locaux d'urbanisme

Fiche technique

Fiche technique 13 : lexique national d'urbanisme

Le décret du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre I^{er} du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme a prévu la publication d'un lexique national de l'urbanisme visant notamment à poser les définitions des principaux termes utilisés dans le livre 1^{er} du code de l'urbanisme.

Les auteurs des PLU(i) conservent la faculté d'étoffer ce lexique par des définitions supplémentaires et de préciser les définitions nationales sans en changer le sens, notamment pour les adapter au contexte local.

Les définitions déclinées par ce lexique pourront à terme faire l'objet d'un arrêté, dans cette attente il est recommandé aux auteurs des PLU(i) de les utiliser lors de l'élaboration ou la révision de leur PLU.

Le lexique national s'applique plus particulièrement aux plans locaux d'urbanisme (PLU), aux PLU intercommunaux, aux plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), aux cartes communales et au règlement national d'urbanisme. Leur prise en compte par les SCOT en permettra également une meilleure traduction dans les PLU.

Cette fiche technique présente les définitions correspondant à ce lexique puis en précise les modalités d'utilisation.

1. Les définitions retenues

1.1. Annexe

Une annexe est une construction secondaire, de dimensions réduites et inférieures à la construction principale, qui apporte un complément aux fonctionnalités de la construction principale. Elle doit être implantée selon un éloignement restreint entre les deux constructions afin de marquer un lien d'usage. Elle peut être accolée ou non à la construction principale avec qui elle entretient un lien fonctionnel, sans disposer d'accès direct depuis la construction principale.

1.2. Bâtiment

Un bâtiment est une construction couverte et close.

1.3. Construction

Une construction est un ouvrage fixe et pérenne, comportant ou non des fondations et générant un espace utilisable par l'Homme en sous-sol ou en surface.

1.4. Construction existante

Décret relatif à la partie réglementaire du livre I^{er} du code de l'urbanisme et portant modernisation du contenu des plans locaux d'urbanisme: lexique national de l'urbanisme

1

Une construction est considérée comme existante si elle est reconnue comme légalement construite et si la majorité des fondations ou des éléments hors fondations déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage remplissent leurs fonctions. Une ruine ne peut pas être considérée comme une construction existante.

1.5. Emprise au sol

L'emprise au sol correspond à la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Toutefois, les ornements tels que les éléments de modénature et les marquises sont exclus, ainsi que les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements.

1.6. Extension

L'extension consiste en un agrandissement de la construction existante présentant des dimensions inférieures à celle-ci. L'extension peut être horizontale ou verticale (par surélévation, excavation ou agrandissement), et doit présenter un lien physique et fonctionnel avec la construction existante.

1.7. Façade

Les façades d'un bâtiment ou d'une construction correspondent à l'ensemble de ses parois extérieures hors toiture. Elles intègrent tous les éléments structurels, tels que les baies, les bardages, les ouvertures, l'isolation extérieure et les éléments de modénature.

1.8. Gabarit

Le gabarit désigne l'ensemble des plans verticaux, horizontaux ou obliques constituant la forme extérieure de la construction. Il résulte de la combinaison des règles de hauteur, de prospects et d'emprise au sol.

1.9. Hauteur

La hauteur totale d'une construction, d'une façade, ou d'une installation correspond à la différence de niveau entre son point le plus haut et son point le plus bas situé à sa verticale. Elle s'apprécie par rapport au niveau du terrain existant avant travaux, à la date de dépôt de la demande. Le point le plus haut à prendre comme référence correspond au faitage de la construction, ou au sommet de l'acrotère, dans le cas de toitures-terrasses ou de terrasses en attique. Les installations techniques sont exclues du calcul de la hauteur.

1.10. Limites séparatives

Les limites séparatives correspondent aux limites entre le terrain d'assiette de la construction, constitué d'une ou plusieurs unités foncières, et le ou les terrains contigus. Elles peuvent être distinguées en deux types: les limites latérales et les limites de fond de terrain. En sont exclues les limites de l'unité foncière par rapport aux voies et emprises publiques.

1.11. Local accessoire

Le local accessoire fait soit partie intégrante d'une construction principale, soit il en constitue une annexe, soit une extension. Il est indissociable du fonctionnement de la construction principale.

1.12. Voies ou emprises publiques

La voie publique s'entend comme l'espace ouvert à la circulation publique, qui comprend la partie de la chaussée ouverte à la circulation des véhicules motorisés, les itinéraires cyclables, l'emprise réservée au passage des piétons, et les fossés et talus la bordant.

L'emprise publique correspond aux espaces extérieurs ouverts au public qui ne répondent pas à la notion de voie ni d'équipement public.

2. Les précisions utiles pour l'emploi des définitions

Les éléments ci-après permettent de préciser la finalité des définitions du lexique pour en faciliter l'application.

2.1. Annexe

La présente définition permet de distinguer les extensions, des annexes à une construction principale, notamment dans les zones agricoles, naturelles ou forestières

Afin de concilier la possibilité de construire des annexes, avec les objectifs d'une utilisation économe des espaces naturels, et de préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières d'une part (article L.101-2 du code de l'urbanisme), et de maintien du caractère naturel, agricole ou forestier des zones A et N d'autre part, un principe « d'éloignement restreint » entre la construction principale et l'annexe est inscrit dans cette définition. Les auteurs de PLU, pourront déterminer la zone d'implantation de ces annexes au regard de la configuration locale.

Il est précisé que l'annexe est nécessairement située sur la même unité foncière que la construction principale à laquelle elle est liée fonctionnellement et peut être accolée ou non.

Il conviendra d'apporter une attention particulière à ce qui peut être qualifié d'annexe ou d'extension et aux règles qui s'y attachent, dans le cadre de l'instruction relative à l'application du droit des sols.

2.2. Bâtiment

Un bâtiment constitue un sous-ensemble de la notion de construction. Il est réalisé en élévation et peut comprendre un sous-sol. Il est impérativement couvert par une toiture et doté de systèmes de fermeture en permettant une clôture totale.

Ne peuvent donc être considérées comme relevant de la définition du bâtiment les constructions qui ne sont pas closes en raison :

- soit de l'absence totale ou partielle de façades closes;
- soit de l'absence de toiture;
- soit de l'absence d'une porte de nature à empêcher le passage ou la circulation (de type galerie), et n'ayant pas pour seul but de faire artificiellement considérer une pièce comme non close.

2.3. Construction

Le lexique vise à clarifier la définition de la construction au regard des autres types d'édifices (installation, ouvrage, bâtiment). La notion de construction recouvre notamment les constructions en surplomb (constructions sur pilotis, cabanes dans les arbres), et les constructions non comprises dans la définition du bâtiment, telles que les pergolas, hangars, abris de stationnement, piscines, les sous-sols non compris dans un bâtiment

Le caractère pérenne de la construction est notamment issu de la jurisprudence civile (JCP 1947. II. 3444, concl. Dupin ; V. P. le TOURNEAU, Droit de la responsabilité et des contrats, 2008/2009, Dalloz Action, n° 8028) et pénale (Crim. 14 oct. 1980: Bull. crim. n° 257; RDI 1981. 141, note Roujou de Boubée).

Décret relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et portant modernisation du contenu des plans locaux d'urbanisme: lexique national de l'urbanisme

3

La notion d'espace utilisable par l'Homme vise à différencier les constructions, des installations dans lesquelles l'Homme ne peut rentrer, vivre ou exercer une activité. Les constructions utilisées pour les exploitations agricoles, dans lesquelles l'Homme peut intervenir, entrent dans le champ de la définition. A contrario, les installations techniques de petites dimensions (chaufferie, éoliennes, poste de transformation, canalisations ...), et les murs et clôtures n'ont pas vocation à créer un espace utilisable par l'Homme.

La définition du lexique ne remet pas en cause le régime d'installation des constructions précaires et démontables, et notamment ceux relatifs aux habitations légères de loisirs, et aux résidences mobiles de loisirs.

2.4. Construction existante

Cette définition comporte un critère physique permettant de la différencier d'une ruine (conformément à la jurisprudence). Elle retient en outre la condition d'existence administrative : seule une construction autorisée est considérée existante.

Ainsi une construction, édifiée soit avant la loi du 15 juin 1943 relative au permis de construire, soit conformément à l'autorisation requise et obtenue à cet effet, est considérée comme légalement construite (CE. 15 mars 2006, Ministre de l'équipement, req. N°266.238).

2.5. Emprise au sol

Cette définition reprend les termes de l'article R*420-1 du code de l'urbanisme qui s'appliquait uniquement au livre IV dudit code. On notera que les installations techniques qui font partie intégrante des constructions et participent de leur volume général, tels que les ascenseurs extérieurs, sont donc à comptabiliser dans leur emprise.

2.6. Extension

L'élément essentiel caractérisant l'extension est sa contiguïté avec la construction principale existante. Sont considérées comme contiguës les constructions accolées l'une avec l'autre. L'extension doit également constituer un ensemble architectural avec la construction principale existante. Le lien physique et fonctionnel doit être assuré soit par une porte de communication entre la construction existante et son extension, soit par un lien physique (par exemple dans le cas d'une piscine ou d'une terrasse prolongeant le bâtiment principal)

La présente définition permettra notamment aux auteurs de PLU(i) d'édicter des règles distinctes entre les constructions principales, les extensions et les annexes.

Il conviendra d'apporter une attention particulière à ce qui peut être qualifié d'annexe ou d'extension et aux règles qui s'y attachent, dans le cadre de l'instruction relative à l'application du droit des sols.

2.7. Façade

Cette définition vise à intégrer les dimensions fonctionnelles, et esthétique d'une façade, le règlement du PLU(i) permettant d'encadrer les dispositions relatives à l'aspect extérieur des constructions, ainsi qu'aux ouvertures pratiquées en façade et aux ouvrages en saillie (balcons, oriels, garde-corps, cheminées, canalisations extérieures ...).

Les éléments de modénatures tels que les acrotères, les bandeaux, les corniches, les moulures décoratives ou fonctionnelles, les bordures, les chambranles ou marquises sont constitutifs de la façade.

L'application de cette définition ne remet pas en cause les dispositions des articles L111-16 et L111-17 du code de l'urbanisme qui permettent aux PLU de s'opposer à l'utilisation de l'isolation extérieure (réalisée par des matériaux renouvelables ou par des matériaux ou procédés de

construction) dans les sites patrimoniaux remarquables, en sites inscrits ou classés, à l'intérieur du cœur d'un parc national, sur les monuments historiques et dans leurs abords, et dans les périmètres dans lesquels les dispositions de l'article L. 111-16 s'appliquent.

2.8. Gabarit

La notion de gabarit s'entend comme la totalité de l'enveloppe d'un bâtiment, comprenant sa hauteur et son emprise au sol.

Le gabarit permet d'exprimer la densité en termes volumétriques, en définissant des formes bâties conformes aux limites de dimensions que doivent respecter les édifices dans une zone donnée. Il peut ainsi être utilisé pour octroyer des bonus de constructibilité.

2.9. Hauteur

La présente définition vise à simplifier l'application des règles relatives à la hauteur des constructions en précisant et uniformisant les points de référence servant à la mesurer. Elle permet également de sécuriser la mise en œuvre des dérogations aux règles de hauteur des PLU(i) qui sont autorisées, sous certaines conditions, par l'article L152-6 du code de l'urbanisme pour construire davantage de logements en zone tendue.

Il doit être précisé que la demande relative à l'application du droit des sols doit faire apparaître le niveau du sol avant tous travaux d'exhaussement ou d'excavation exécutés en vue de la réalisation d'un projet de construction. Toutefois, il est de jurisprudence constante que, le niveau du sol précité, peut intégrer les modifications du niveau du terrain intervenues avant le dépôt de la demande, et sans lien avec les travaux envisagés, sauf si ces aménagements ont été réalisés dans un objectif frauduleux visant à fausser l'appréciation de l'administration sur la conformité de la construction projetée à la réglementation d'urbanisme applicable.

Sont notamment exclues du calcul de la hauteur au sens du présent lexique, les antennes, les installations techniques telles que les cheminées ou les dispositifs relatifs aux cabines d'ascenseurs, aux chaufferies et à la climatisation, ou à la sécurité (garde-corps).

Le PLU(i) pourra réglementer au cas par cas, soit la hauteur d'une construction dans sa totalité, soit façade par façade.

Enfin, il est rappelé que les auteurs des PLU(i) conservent la faculté de préciser les définitions du lexique national sans en changer le sens, et peuvent donc préciser les modalités d'appréciation de la hauteur dans le cas de terrains en pentes.

2.10. Limites séparatives

Cette définition permet de définir le terrain d'assiette sur lequel s'applique les règles d'urbanisme et introduit les notions de limites latérales et de fond de parcelle, qui peuvent être déclinées dans les PLU(i) pour préciser les règles d'implantation de la construction.

2.11. Local accessoire

Les locaux accessoires dépendent, ou font partie intégrante, d'une construction principale à laquelle ils apportent une fonction complémentaire et indissociable. Ils peuvent recouvrir des constructions de nature très variée et être affectés à des usages divers : garage d'une habitation ou d'un bureau, atelier de réparation, entrepôt d'un commerce, remise, logement pour le personnel, lieu de vie du gardien d'un bâtiment industriel, local de stockage pour un commerce, laverie d'une résidence étudiante ...

De plus, conformément à l'article R151-29 du code de l'urbanisme les locaux accessoires sont réputés avoir la même destination et sous-destination que le bâtiment principal auquel ils se rattachent.

2.12. Voies ou emprises publiques

Cette définition a pour objectif de faciliter l'application des règles d'emprise au sol, de hauteur et d'implantation des constructions par rapport aux emprises publiques et aux voies qui jouxtent les constructions. Ces voies doivent être ouvertes à la circulation, et recouvrent tous les types de voies, quel que soit leur statut (publiques ou privées) et quelles que soient leurs fonctions (voies piétonnes, cyclistes, routes, chemins ...).

Les emprises publiques correspondent à des espaces ouverts au public qui ne relèvent pas de la notion de voie, telles que les voies ferrées, et tramways, les cours d'eau domaniaux, les canaux, les jardins et parcs publics, les places publiques

Version fiche	Date	Auteur
1	27/06/17	DHUP/QV3

Document de travail 01 2025

ANNEXES

Document de travail CC 2025

1. SCHEMA DIRECTEUR ROUTIER DEPARTEMENTAL

Le long des routes départementales classées en 1^{ère} catégorie (D943 et D975), hors agglomérations et hors lieux-dits, un bâtiment doit être implanté :

- en recul de 35 mètres minimum de l'axe de la voie pour les habitations ;
- en recul de 25 mètres minimum de l'axe de la voie pour les autres constructions.

Le long des routes départementales classées en 2^{ème} catégorie, hors agglomérations et hors lieux-dits, un bâtiment doit être implanté :

- en recul de 15 mètres minimum de l'axe de la voie pour les habitations ;
- en recul de 10 mètres minimum de l'axe de la voie pour les autres constructions.

Le long des routes départementales classées en 3^{ème} catégorie, hors agglomérations et hors lieux-dits, un bâtiment doit être implanté :

- en recul de 10 mètres minimum de l'axe de la voie pour les habitations ;
- en recul de 8 mètres minimum de l'axe de la voie pour les autres constructions.

Document de travail 01 2025

2. CHARTE DEPARTEMENTALE DES BATIMENTS AGRICOLES

Dans le cadre de l'application de la Charte départementale, mise au point en partenariat par les différents intervenants dans ce domaine (Chambre d'Agriculture, CAUE, DDE, DDAF, SDAP), signée le 20 Juin 2000 sous l'autorité de Mr le Préfet, actualisée en Juin 2007, il convient que les bâtiments suivent les prescriptions suivantes :

Pour bien s'intégrer dans le paysage et ne pas contraster avec leur environnement, ils devront :

- présenter une enveloppe de bâtiments aussi homogène que possible, une simplicité de volume et une unité de ton, afin de réduire l'impact volumétrique dans le paysage,
- utiliser des matériaux aux teintes plutôt sombres, pour ne pas apparaître comme un objet isolé contrastant ou se détachant dans son environnement,
- diminuer les effets de brillance et les surfaces réfléchissantes en optant pour des toitures et des façades en matériaux plutôt sombres et mats, en recommandant notamment l'utilisation du bois,
- choisir des couleurs identiques ou de mêmes tonalités que celles des façades pour les accessoires (gouttières, chéneaux, bande de rives, ...) ainsi que pour les portes, éléments dont ils font partie intégrante et ne méritant pas de "traitement esthétique" particulier.

Pour les matériaux de bardage et de couverture, un choix de couleurs variées et adaptées aux situations et permettant une intégration dans le site, est préconisé :

Pour les toitures sont ainsi recommandées l'ardoise, la tuile (de préférence de teinte vieillie), le bac acier (de préférence au fibrociment), dans les couleurs suivantes :

Rouge Tuile (RAL 8012 ou équivalent)	Gris Graphite (RAL 7022 ou équivalent)
Lauze (RAL 7006 ou équivalent)	Vert Foncé (RAL 6028 ou équivalent)
Ardoise (RAL 5008 ou équivalent)	Noir (RAL 9005 ou équivalent)
Beige gris (RAL 1019 ou équivalent).	

Pour les façades sont ainsi recommandées le bois peint ou lasuré, le bac acier (de préférence au fibrociment), dans les couleurs suivantes :

Rouge Tuile (RAL 8012 ou équivalent)	Gris Graphite (RAL 7022 ou équivalent)
Lauze (RAL 7006 ou équivalent)	Vert Foncé (RAL 6028 ou équivalent)
Ardoise (RAL 5008 ou équivalent)	Vert Réséda (RAL 6011 ou équivalent)
Beige gris (RAL 1019 ou équivalent).	

Dans le cas de façades en bois la toiture sera forcément d'un ton différent : le gris foncé ou le noir conviendrait.

Pour les bâtiments agricoles les soubassements devront être bardés à l'identique des façades. Les soubassements inférieurs à deux mètres de haut pourront rester en parpaings bruts rejointoyés. S'ils sont revêtus d'enduit, celui-ci sera au moins aussi foncé que les tons recommandés pour les façades.

Les accessoires majeurs, tels que les silos, ou les équipements annexes seront traités de la même façon que les bâtiments qu'ils accompagnent, les couleurs recommandées étant identiques à celles autorisées pour les façades.

Dans le cas d'extensions de bâtiments (avec prolongement du volume initial et continuité de toiture) n'excédant pas le ¼ de la surface existante, les prescriptions ci-dessus pourront ne pas s'appliquer sauf pour la toiture pour laquelle la teinte sombre doit être maintenue pour s'accorder avec les toitures (vieilles) existantes.

Tous les cas particuliers pourront bien sûr être étudiés en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'Architecte Conseil et le Paysagiste Conseil de la DTT ou le C.A.U.E. pour aboutir à la meilleure solution visuelle et économique.

PRESCRIPTIONS SUR LES CONSTRUCTIONS EN BOIS

Les constructions bois sont admises sous réserve du respect de l'architecture locale et des caractéristiques suivantes :

- façades en bardage bois, à lames horizontales, verticales ou obliques ou en bois massif de section rectangulaire uniquement (*les constructions de rondins ou madriers emboîtés de type nordique ou montagnard ainsi que les bois saillants aux angles sont interdits*),
- pas de bois saillants aux angles,
- toiture en matériaux traditionnels régionaux (*sauf procédés de construction écologiquement performants*), sans débord excessif,
- ouvertures situées majoritairement en façade.

Teintes retenues pour les matériaux fibrociment



Teintes retenues pour les composants métalliques selon le nuancier RAL

utilisé par les fabricants pour désigner les couleurs de leur gamme de produits



Avez-vous pensé au bois ?

Le bois est un matériau naturel qui peut être mis en couleur avec les teintes recommandées ci-dessus. Brut, il prend une couleur qui varie du gris argenté au noir et se fond sans heurt dans le paysage. *



Insertion paysagère des bâtiments Agricoles

Des constructions bien intégrées dans le paysage

Par leur volume et leur couleur, les bâtiments agricoles sont une composante importante du paysage rural dont ils marquent fortement les vues lointaines. La qualité de nos paysages dépend de leur bonne intégration visuelle. *

Direction départementale de l'Équipement - Service de l'Équipement et de l'Urbanisme Régionales et de l'Habitat - Bureau de l'urbanisme | 02 54 53 21 66 Fax 02 54 53 21 96 - 02 54 53 21 96 - 36 @equipement.gov.fr

RD - C. Vireux / 3047 Photo
DDE de l'Orne - Impression - Date
2005 - Juin 2007



En harmonie avec le paysage

Maisons paysannes et bâtiments d'exploitation témoignent d'une longue tradition constructive. Les volumes des bâtiments sont simples, les constructions nouvelles se greffent le plus souvent sans rupture avec les bâtiments existants. Les matériaux de construction d'origine minérale ou végétale sont de couleur mate et plutôt foncée. Ils s'inscrivent sans heurt dans le paysage *



Une harmonie naturelle

Les évolutions récentes du bâti agricole

Les bâtiments d'exploitation récents, de grandes dimensions, sont souvent construits en métal teinté, en structure comme en vêture. Ils apparaissent comme des taches trop claires sans relation avec la végétation et les constructions existantes. Leur dispersion dans les campagnes peut être source de banalisation et d'entlaidissement *

La charte départementale pour l'insertion des bâtiments agricoles

a été signée le 20 juin 2000 sous la présidence du préfet de l'Indre.



Une construction trop claire s'insère mal dans le paysage.



Que recommande-t-elle ? :

- La simplicité du volume des constructions et l'unité de couleur pour réduire leur échelle dans l'espace
- L'utilisation de teintes plutôt sombres et mates pour que la construction n'apparaisse pas isolée et étrangère à son environnement
- Le choix de couleurs identiques ou de même tonalité pour les éléments constitutifs de l'enveloppe (façades, toiture, soubassements et accessoires) *

Docu.

3. RECOMMANDATIONS D'ESSENCES LOCALES



Planter local ?

Arbres et arbustes du Centre-Val de Loire



Gâtine des confins Touraine Berry

Observatoire régional de la biodiversité en Centre-Val de Loire
ARF Centre-Val de Loire
13 avenue des Droits de l'Homme - 45021 ORLÉANS cedex
02 38 33 53 69 - www.biodiville.centrevalde Loire.fr

Conservatoire botanique national du Bassin parisien
UMS 2030 - Unité inventaire et suivi de la biodiversité
Muséum national d'Histoire naturelle
81, rue Buffon - CP 63 - 75005 Paris-France








Gâtine des Confins Touraine Berry






1. Les arbrisseaux et les lianes (hauteur à l'âge adulte inférieure à 1 m)

 Plantation de haie	 Boisements	 Bords de cours d'eau, de mares et d'étangs	 Couleurs des fleurs présentant un intérêt	 Espèce mellifère	 Espèce allergisante
--	--	--	---	--	---



82


	Ajonc d'Europe <i>Ulex europaeus</i> L.	Utilisations possibles  	Particularités <ul style="list-style-type: none"> - Espèce mellifère  - Plante fourragère après broyage - Toxique pour l'humain 								
	Caractéristiques principales <table border="0"> <tr> <td>Feuillage</td> <td><i>Persistant</i></td> </tr> <tr> <td>Période de floraison</td> <td><i>Mars à juillet</i></td> </tr> <tr> <td>Humidité du sol</td> <td><i>Sec à frais</i></td> </tr> <tr> <td>pH du sol</td> <td><i>Acide</i></td> </tr> <tr> <td>Exposition</td> <td><i>Pleine lumière</i></td> </tr> </table>	Feuillage		<i>Persistant</i>	Période de floraison	<i>Mars à juillet</i>	Humidité du sol	<i>Sec à frais</i>	pH du sol	<i>Acide</i>	Exposition
Feuillage	<i>Persistant</i>										
Période de floraison	<i>Mars à juillet</i>										
Humidité du sol	<i>Sec à frais</i>										
pH du sol	<i>Acide</i>										
Exposition	<i>Pleine lumière</i>										

	Ajonc nain <i>Ulex minor</i> Roth	Utilisations possibles 	Particularités <ul style="list-style-type: none"> - Espèce mellifère  - Toxique pour l'humain 								
	Caractéristiques principales <table border="0"> <tr> <td>Feuillage</td> <td><i>Persistant</i></td> </tr> <tr> <td>Période de floraison</td> <td><i>Juillet à octobre</i></td> </tr> <tr> <td>Humidité du sol</td> <td><i>Frais à très humide</i></td> </tr> <tr> <td>pH du sol</td> <td><i>Acide</i></td> </tr> <tr> <td>Exposition</td> <td><i>Pleine lumière</i></td> </tr> </table>	Feuillage		<i>Persistant</i>	Période de floraison	<i>Juillet à octobre</i>	Humidité du sol	<i>Frais à très humide</i>	pH du sol	<i>Acide</i>	Exposition
Feuillage	<i>Persistant</i>										
Période de floraison	<i>Juillet à octobre</i>										
Humidité du sol	<i>Frais à très humide</i>										
pH du sol	<i>Acide</i>										
Exposition	<i>Pleine lumière</i>										

	Chèvrefeuille des bois <i>Lonicera periclymenum</i> L.	Utilisations possibles  	Particularités <ul style="list-style-type: none"> - Fruits comestibles pour la faune - Espèce mellifère  - Toxique pour l'humain - Fleurs odorantes 								
	Caractéristiques principales <table border="0"> <tr> <td>Feuillage</td> <td><i>Caduc</i></td> </tr> <tr> <td>Période de floraison</td> <td><i>Juin à août</i></td> </tr> <tr> <td>Humidité du sol</td> <td><i>Assez sec à humide</i></td> </tr> <tr> <td>pH du sol</td> <td><i>Acide à faiblement calcaire</i></td> </tr> <tr> <td>Exposition</td> <td><i>Lumière à mi-ombre</i></td> </tr> </table>	Feuillage		<i>Caduc</i>	Période de floraison	<i>Juin à août</i>	Humidité du sol	<i>Assez sec à humide</i>	pH du sol	<i>Acide à faiblement calcaire</i>	Exposition
Feuillage	<i>Caduc</i>										
Période de floraison	<i>Juin à août</i>										
Humidité du sol	<i>Assez sec à humide</i>										
pH du sol	<i>Acide à faiblement calcaire</i>										
Exposition	<i>Lumière à mi-ombre</i>										

Entité naturelle : Gâtine des confins Touraine Berry

	Fragon petit-houx <i>Ruscus aculeatus</i> L.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Persistant Période de floraison : Janvier à avril Humidité du sol : Très sec à frais pH du sol : Faiblement acide à calcaire Exposition : Mi-ombre à ombre	Particularités - Propriétés médicinales - Baies toxiques pour l'Homme

	Lierre <i>Hedera helix</i> L.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Persistant Période de floraison : Septembre-octobre Humidité du sol : Sec à humide pH du sol : Acide à calcaire Exposition : Pleine lumière	Particularités - Fruits comestibles pour la faune - Espèce mellifère  - Plante couvre-sol - Toxique pour l'Homme



2. Les arbustes (hauteur à l'âge adulte inférieure à 7m)

 Plantation de haie	 Boisements	 Bords de cours d'eau, de mares et d'étangs	 Couleurs des fleurs présentant un intérêt	 Espèce mellifère	 Espèce allergisante
--	--	--	---	--	---

83

	Aubépine à deux styles <i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Avril-mai Humidité du sol : Frais à humide pH du sol : Faiblement acide à calcaire Exposition : Lumière à mi-ombre	Particularités - Fruits comestibles pour la faune - Espèce mellifère  - Bon combustible - Porte-greffe - Maladie : feu bactérien - Soumise à Passeport Phytosanitaire Européen (CPAEP) 

	Aubépine à un style <i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Mai Humidité du sol : Très sec à assez humide pH du sol : Très variable Exposition : Lumière à mi-ombre	Particularités - Fruits comestibles pour la faune - Espèce mellifère  - Bon combustible - Porte-greffe - Maladie : Feu bactérien 

Entité naturelle : Gâtine des confins Touraine Berry

	Bourdaie <i>Frangula alnus</i> Mill.		Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Mai Humidité du sol : Sec à très humide pH du sol : Acide à calcaire Exposition : Lumière à mi-ombre	Particularités - Fruits comestibles pour la faune - Espèce mellifère 🐝 - Toxique pour l'humain - Utilisé en vannerie	

	Bruyère à balais <i>Erica scoparia</i> L.		Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Persistant Période de floraison : Mai à juillet Humidité du sol : Assez sec à assez humide pH du sol : Acide Exposition : Pleine lumière	Particularités - Espèce mellifère 🐝 - Utilisé pour la fabrication de balais et de clôtures	




	Fusain d'Europe <i>Evonymus europaeus</i> L.		Utilisations possibles   
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Avril-mai Humidité du sol : Sec à frais pH du sol : Faiblement acide à calcaire Exposition : Lumière à mi-ombre	Particularités - Espèce mellifère 🐝 - Toxique pour l'humain - Fruits rose-violetés persistant longtemps sur l'arbuste - Charbon de bois ferme, outil de dessin (fusain)	

04



	Genêt à balais <i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link.		Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Mai à juillet Humidité du sol : Assez sec à frais pH du sol : Acide Exposition : Pleine lumière	Particularités - Espèce mellifère 🐝 - Toxique pour l'humain - Attention à ne pas utiliser la sous-espèce horticole <i>reverchonii</i>	

	Genévrier commun <i>Juniperus communis</i> L.		Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Persistant Période de floraison : Avril-mai Humidité du sol : Sec pH du sol : Très variable Exposition : Pleine lumière	Particularités - Fruits comestibles pour la faune - Espèce allergisante 🚫 - Utilisation des baies (liqueur, condiments)	




Entité naturelle : Gâtine des confins Touraine Berry

	Grosellier rouge <i>Ribes rubrum</i> L.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Avril-mai Humidité du sol : Humide pH du sol : Faiblement acide à neutre Exposition : Mi-ombre	Particularités - Espèce mellifère  - Fruits comestibles (groseilles)
















	Houx <i>Ilex aquifolium</i> L.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Persistant Période de floraison : Mai-juin Humidité du sol : Assez sec à humide pH du sol : Très variable Exposition : Mi-ombre	Particularités - Fruits comestibles pour la faune - Espèce mellifère  - Toxique pour l'humain 

	Néflier <i>Crataegus germanica</i> (L.) Kuntze	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Mai-juin Humidité du sol : Assez sec à frais pH du sol : Acide Exposition : Lumière à mi-ombre	Particularités - Espèce mellifère  - Fruits comestibles blets (néfles) - Porte-greffe d'arbres fruitiers - Maladie : Feu bactérien 














	Nerprun purgatif <i>Rhamnus cathartica</i> L.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Mai-juin Humidité du sol : Sec pH du sol : Faiblement acide à calcaire Exposition : Lumière à mi-ombre	Particularités - Fruits comestibles pour la faune - Toxique pour l'humain

	Noisetier, Coudrier <i>Corylus avellana</i> L.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Janvier à mars Humidité du sol : Sec à assez humide pH du sol : Faiblement acide à neutre Exposition : Mi-ombre à ombre	Particularités - Espèce allergisante  - Fruits comestibles (noisettes) - Assez bon combustible

Entité naturelle : Gâtine des confins Touraine Berry














	<p>Prunellier <i>Prunus spinosa</i> L.</p>	<p>■ Utilisations possibles</p> 
<p>■ Caractéristiques principales</p> <p>Feuilleage Période de floraison Humidité du sol pH du sol Exposition</p>		<p>Caduc Avril Sec à très humide Faiblement acide à calcaire Lumière à mi-ombre</p> <p>■ Particularités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espèce mellifère 🐝 - Fruits comestibles à l'état blet (prunelles), parfois distillés - Porte-greffe d'arbres fruitiers 
	<p>Rosier des champs <i>Rosa arvensis</i> Huds.</p>	<p>■ Utilisations possibles</p> 
<p>■ Caractéristiques principales</p> <p>Feuilleage Période de floraison Humidité du sol pH du sol Exposition</p>		<p>Caduc Juin-juillet Sec à frais Acide à calcaire Mi-ombre</p> <p>■ Particularités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espèce mellifère 🐝 
	<p>Saule cendré <i>Salix cinerea</i> L.</p>	<p>■ Utilisations possibles</p> 
<p>■ Caractéristiques principales</p> <p>Feuilleage Période de floraison Humidité du sol pH du sol Exposition</p>		<p>Caduc Mars-avril Humide Très variable Plaine lumière</p> <p>■ Particularités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espèce mellifère 🐝 - Espèce allergisante 🚫
	<p>Saule marsault <i>Salix caprea</i> L.</p>	<p>■ Utilisations possibles</p> 
<p>■ Caractéristiques principales</p> <p>Feuilleage Période de floraison Humidité du sol pH du sol Exposition</p>		<p>Caduc Mars-avril Frais à très humide Acide à neutre Plaine lumière</p> <p>■ Particularités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espèce mellifère 🐝 - Espèce allergisante 🚫
	<p>Saule roux <i>Salix atrocinerea</i> Brot.</p>	<p>■ Utilisations possibles</p> 
<p>■ Caractéristiques principales</p> <p>Feuilleage Période de floraison Humidité du sol pH du sol Exposition</p>		<p>Caduc Mars-avril Sec à très humide Acide Plaine lumière</p> <p>■ Particularités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espèce mellifère 🐝 - Espèce allergisante 🚫
	<p>Sureau noir <i>Sambucus nigra</i> L.</p>	<p>■ Utilisations possibles</p> 
<p>■ Caractéristiques principales</p> <p>Feuilleage Période de floraison Humidité du sol pH du sol Exposition</p>		<p>Caduc Juin-juillet Assez sec à humide Faiblement acide à calcaire Mi-ombre à lumière</p> <p>■ Particularités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fruits comestibles pour la faune - Espèce mellifère 🐝 - Fruits comestibles cuits (distillerie, confitures) 

Entité naturelle : Gâtine des confins Touraine Berry

	Troène commun <i>Ligustrum vulgare</i> L.	Utilisations possibles 	
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc ou marcescent Période de floraison : Mai-juin Humidité du sol : Sec à frais pH du sol : Neutre à calcaire Exposition : Lumière ou demi-ombre	Particularités <ul style="list-style-type: none"> - Fruits comestibles pour la faune - Espèce mellifère  - Espèce allergisante  - Toxique pour l'humain - Fleurs très odorantes 	
	Viorne lantane <i>Viburnum lantana</i> L.	Utilisations possibles 	
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Mai-juin Humidité du sol : Sec à frais pH du sol : Neutre à calcaire Exposition : Lumière à mi-ombre	Particularités <ul style="list-style-type: none"> - Fruits comestibles pour la faune - Espèce mellifère  	
	Viorne obier <i>Viburnum opulus</i> L.	Utilisations possibles 	
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Mai-juin Humidité du sol : Frais à très humide pH du sol : Faiblement acide à calcaire Exposition : Lumière à mi-ombre	Particularités <ul style="list-style-type: none"> - Fruits comestibles pour la faune - Espèce mellifère  - Toxique pour l'Homme 	

87




3. Les arbres (hauteur à l'âge adulte inférieure à 7 m)




	 Plantation de haie	 Boiselements	 Bords de cours d'eau, de marais et d'étangs	 Couleurs des fleurs présentant un intérêt	 Espèce mellifère	 Espèce allergisante
	Alisier torminal <i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Utilisations possibles 				
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Mai Humidité du sol : Assez sec à frais pH du sol : Très variable Exposition : Plante lumière	Particularités <ul style="list-style-type: none"> - Fruits comestibles pour la faune - Espèce mellifère  - Fruits parfois distillés - Excellent combustible - Maladie : Feu bactérien 				
	Aulne glutineux <i>Ainus glutinosa</i> (L.) Geartn.	Utilisations possibles 				
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Mars-avril Humidité du sol : Très humide pH du sol : Acide à calcaire Exposition : Lumière à mi-ombre	Particularités <ul style="list-style-type: none"> - Graines comestibles pour la faune - Espèce allergisante  - Bois imputrescible 				



	Bouleau verruqueux <i>Betula pendula</i> Roth	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Avri-mai Humidité du sol : Très variable pH du sol : Acide à faiblement calcaire Exposition : Pleine lumière	Particularités - Graines comestibles pour la faune - Espèce allergisante ●●● - Bon combustible

	Charme <i>Carpinus betulus</i> L.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Avri-mai Humidité du sol : Assez sec à frais pH du sol : Faiblement acide à neutre Exposition : Mi-ombre à ombre	Particularités - Espèce allergisante ●● - Excellent combustible - Bon brise-vent

	Châtaignier <i>Castanea sativa</i> Mill.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Juin-juillet Humidité du sol : Assez sec à frais pH du sol : Acide Exposition : Lumière à mi-ombre	Particularités - Espèce mellifère  - Espèce allergisante ● - Fruits comestibles (châtaignes) - Ravageur : Cynips du Châtaignier (Insecte parasite)



	Chêne pédonculé <i>Quercus robur</i> L.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Avri-mai Humidité du sol : Assez sec à humide pH du sol : Acide à neutre Exposition : Pleine lumière	Particularités - Fruits comestibles pour la faune - Espèce mellifère  - Espèce allergisante ●●●● - Bon combustible


	Chêne pubescent <i>Quercus pubescens</i> Wild.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Avri Humidité du sol : Sec pH du sol : Faiblement acide à calcaire Exposition : Pleine lumière	Particularités - Fruits comestibles pour la faune - Espèce mellifère  - Espèce allergisante ●●●● - Le meilleur des chênes truffiers - Bon combustible



88

Entité naturelle : Gâtine des confins Touraine Berry

	Chêne sessile <i>Quercus petraea</i> (Mattuschka) Liebl.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Mai Humidité du sol : Sec à frais pH du sol : Très variable Exposition : Lumière à mi-ombre	Particularités - Fruits comestibles pour la faune - Espèce mellifère 🐝 - Espèce allergisante ●●● - Bon combustible

	Cormier <i>Sorbus domestica</i> L.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Avril Humidité du sol : Très variable pH du sol : Légèrement acide à calcaire Exposition : Lumière à mi-ombre	Particularités - Espèce mellifère 🐝 - Fruits comestibles blets (cornes) - Excellent combustible - Maladie : Feu bactérien



	Érable champêtre <i>Acer campestre</i> L.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Avril-mai Humidité du sol : Sec à frais pH du sol : Faiblement acide à calcaire Exposition : Lumière à mi-ombre	Particularités - Espèce mellifère 🐝🐝🐝 - Espèce allergisante ● - Bon combustible



	Frêne commun <i>Fraxinus excelsior</i> L.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Avril Humidité du sol : Très variable pH du sol : Légèrement acide à calcaire Exposition : Lumière à mi-ombre	Particularités - Espèce mellifère 🐝 - Espèce allergisante ●●● - Très bon combustible - Maladie : Chalarose (champignon), en extension dans la région, plantation déconseillée


	Hêtre <i>Fagus sylvatica</i> L.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Avril-mai Humidité du sol : Sec à frais pH du sol : Très variable Exposition : Ombre	Particularités - Espèce allergisante 🐝 - Fruits comestibles grillés (faines) - Excellent combustible

89

Entité naturelle : Gâtine des confins Touraine Berry

	Merisier <i>Prunus avium</i> L.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Avril-mai Humidité du sol : Assez sec à frais pH du sol : Faiblement acide à neutre Exposition : Mi-ombre	Particularités - Fruits comestibles pour la faune - Espèce mellifère 🐝 - Porte-greffe d'arbres fruitiers - Fruits amers (merises), parfois distillés - Maladie : sharka (maladie virale)

	Orme champêtre <i>Ulmus minor</i> Mill.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Mars-avril Humidité du sol : Assez sec à très humide pH du sol : Faiblement acide à calcaire Exposition : Pleine lumière	Particularités - Espèce allergisante ● - Maladie : graphiose (champignon) - Arbre rural traditionnel, souvent traité en têtard

	Saule blanc <i>Salix alba</i> L.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Avril-mai Humidité du sol : Inondé une partie de l'année pH du sol : Faiblement acide à calcaire Exposition : Pleine lumière	Particularités - Espèce mellifère 🐝 - Espèce allergisante ● - Arbre souvent traité en têtard pour la vannerie (osier)

	Tilleul à grandes Feuilles <i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Juin-juillet Humidité du sol : Sec pH du sol : Faiblement acide à calcaire Exposition : Ombre à mi-ombre	Particularités - Espèce mellifère 🐝 - Espèce allergisante ● - Fleurs odorantes (infusions)

	Tremble <i>Populus tremula</i> L.	Utilisations possibles 
	Caractéristiques principales Feuillage : Caduc Période de floraison : Mars-avril Humidité du sol : Frais à très humide pH du sol : Acide à calcaire Exposition : Pleine lumière	Particularités - Espèce allergisante ●

Pour en savoir plus sur la répartition des espèces, se référer à la base de données LOBELIA du CBN du Bassin parisien :

<https://lobelia-cbn.fr/consulter/carte>

Crédits photos : MNHN-CBNBP (G. ARNAL, O. BESLIN, L. BOUDIN, J. CORDIER, R. DUPRE, S. GAUTIER, G. HUNAUT, M. LEBLANC, J. MORET, N. ROBOÜAM, E. VALLEZ), Francis OLIVEREAU.

Document de travail 01 2025

GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES :

Thierry GUILLET

Urbanisme
CHATEAUROUX (36)

Agence SCALE

Urbanisme et paysage
LES HERBIERS (85)

JEROME QUATREPOINT

Architecte
ARGENTON-SUR-CREUSE (36)